Communiqué de presse

Lucerne, le 30 juin 2026

937 000 accidents en Suisse: les accidents de loisirs continuent de progresser

En 2025, quelque 937 000 accidents professionnels et non professionnels ainsi que maladies professionnelles ont été déclarés aux 22 assureurs-accidents LAA suisses. Cela correspond à une progression de 2,4 pour cent par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique une nouvelle fois par la nette augmentation des accidents non professionnels, tandis que le nombre d'accidents professionnels est demeuré stable. Le dossier de fond de cette année porte sur les blessures liées à la violence chez les jeunes. Comme d'habitude, ce sont les jeunes hommes qui présentent le plus grand risque de blessure à la suite d'actes de violence.

En vertu de la loi sur l'assurance-accidents (LAA), toutes les personnes travaillant en Suisse relèvent de l'assurance obligatoire en cas d'accidents et de maladies professionnels. Quiconque travaille au moins huit heures par semaine est aussi couvert en cas d'accident survenant durant son temps libre. Les personnes à la recherche d'un emploi ainsi que celles concernées par des mesures de l'AI sont également assurées à titre obligatoire en cas d'accidents professionnels et non professionnels.

En 2025, l'ensemble des 22 assureurs LAA en Suisse ont enregistré quelque 937 000 accidents et maladies professionnels. Cela correspond à une majoration de 2,4 pour cent environ par rapport à l'année précédente. Si le nombre d'accidents et de maladies professionnels (AAP) est demeuré relativement stable avec 281 000 cas (+0,3 pour cent), celui des accidents non professionnels (AANP) s'est apprécié de 3,0 pour cent pour s'établir à près de 636 000 cas. Par ailleurs, le nombre d'accidents enregistrés chez les demandeurs d'emploi a explosé : il a progressé de 16,3 pour cent et atteint quelque 18 000 cas.

Les coûts courants pour l'année 2025 ne sont pas encore connus dans leur intégralité. L'année précédente, les prestations d'assurance s'élevaient à 5,6 milliards de francs environ, essentiellement pour les frais médicaux (prestations médicales et thérapeutiques), les indemnités journalières ainsi que les provisions pour rentes d'invalidité et de survivants. Les accidents non professionnels en ont représenté une très grande partie (64,6 pour cent), suivis par les accidents et maladies professionnels (32 pour cent) et enfin par les accidents des personnes au chômage (3,1 pour cent) et ceux des personnes concernées par des mesures de l'AI (0,2 pour cent).

Blessures liées à la violence : les jeunes hommes restent les plus exposés

Le dossier de fond de l'édition de cette année des statistiques LAA met en lumière l'évolution des blessures liées à des actes de violence chez les jeunes. Il s'agit également de déterminer si la hausse observée depuis le milieu des années 1990 reflète une escalade réelle des actes de violence ou si elle s'explique principalement par un changement dans les habitudes de signalement. L'analyse suggère qu'il ne s'agit pas uniquement d'un effet lié à la multiplication des dépôts de plainte : en effet, le nombre de lésions corporelles dues à des actes de violence recensées dans les statistiques LAA évoluait parallèlement aux statistiques policières de la criminalité.

SSAA
c/o Suva
Fluhmattstrasse 1
6002 Lucerne

Depuis 2024, les deux séries de données s'écartent nettement bien plus qu'avant. Rien ne permet pour le moment de préjuger qu'une nouvelle tendance se dessine.

Le nombre de cas de violence chez les jeunes hommes a nettement reculé depuis le pic de 2008, mais chez les 15-24 ans, il demeure encore près de 20 pour cent supérieur à son niveau enregistré à la fin des années 1990. Si, en comparaison à long terme, le risque de blessures liées à des actes de violence s'est légèrement accru chez les jeunes femmes également, il reste cependant nettement inférieur à celui des jeunes hommes. L'importance que revêtent encore les cas d'actes de violence se reflète également dans les coûts : les frais médicaux moyens ont augmenté plus fortement dans ce domaine depuis 1995 que pour l'ensemble des accidents non professionnels.

Cas recensés auprès de l'ensemble des assureurs LAA en assurance-accidents obligatoire :

	2025	Variation sur un an	2024
Nombre de cas recensés au total	**936 965**	**+ 2,4 %**	**914 741**
Accidents et maladies professionnels	281 162	+ 0,3 %	280 323
Accidents non professionnels	636 323	+ 3,0 %	617 528
Accidents et maladies professionnels de personnes à la recherche d'un emploi	17 639	+ 16,3 %	15 162
Accidents et maladies professionnels de personnes concernées par des mesures de l'AI	1841	+ 6,5 %	1728
Nombre de cas recensés au total	Non encore disponible		867 940
Maladies professionnelles reconnues	Non encore disponible		2979
Total des prestations d'assurances	Non encore disponible		5,6 mrds de CHF

SSAA
c/o Suva
Fluhmattstrasse 1
6002 Lucerne

Statistique des accidents et source

Le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA), géré par la SUVA, publie la statistique annuelle des accidents LAA sur mandat du groupe de coordination des statistiques de l'assurance-accidents (CSAA). La statistique s'appuie sur les chiffres des 22 assureurs-accidents LAA suisses (Suva, assureurs privés assujettis à la loi sur la surveillance des assurances (LSA), caisses publiques d'assurance-accidents, caisses-maladie reconnues, caisse supplétive), qui assurent à titre obligatoire les personnes exerçant une activité salariée en cas d'accidents professionnels et non professionnels ainsi que les maladies professionnelles. Elle inclut également les résultats de l'assurance-accidents obligatoire des personnes au chômage et de celles concernées par des mesures de l'AI qui sont assurées auprès de la Suva.

La statistique LAA ne recense par les accidents survenus aux enfants, écoliers et écolières, étudiants et étudiantes, hommes et femmes au foyer, personnes exerçant une activité lucrative indépendante ni à celles à la retraite. Elle dénombre pour l'essentiel les personnes salariées et celles en formation âgées de 15 à 65 ans qui résident en Suisse de façon permanente. Cumulées, elles représentent plus de la moitié de la population résidente.

Cette édition 2026 de la statistique des accidents LAA indique les résultats statistiques portant sur les accidents survenus en 2025 ainsi que sur les coûts et l'accidentalité enregistrés en 2024. Elle est disponible en versions imprimée et numérique en français et en allemand. Des exemplaires imprimés peuvent être commandés gratuitement auprès du SSAA à l'adresse suivante : unfallstatistik@suva.ch. Informations complémentaires : www.unfallstatistik.ch.

Informations aux médias :

Suva :
Nadia Gendre, porte-parole
Tél. 026 350 37 83
media@unfallstatistik.ch

Association Suisse d'Assurances ASA :
Thilo Kleine, porte-parole
Tél. 044 208 28 03
media@unfallstatistik.ch

SSAA
c/o Suva
Fluhmattstrasse 1
6002 Lucerne